

DÉPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De LILLE

SÉANCE
Du 30 juin 2023

VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIÉE DE
LOMME

COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin à 09h00, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre d'Action Sociale s'est réunie sous la Présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : Mme Claudie LEFEBVRE, M. Alain GRILLET, M. Arnaud MARCHAND

Etaient excusés : M. Olivier CAREMELLE, Président du CCAS de Lomme, M. Jean-Pierre STAELENS, Mme Khadidiatou VENIAT, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, M. Arnaud DESLANDES, M. Jacques SURRANS

2023/30 : Budget supplémentaire.

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2022,

Considérant que les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif voté le 06 avril 2023 nécessitent d'être ajusté,

Il est proposé le budget supplémentaire suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	2 740,21 €	001	Résultat reporté d'investissement	2 740,21 €
	TOTAL DEPENSES	2 740,21 €		TOTAL RECETTES	2 740,21 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	73 000,00 €	002	Résultat reporté de fonctionnement	2 108 685,17 €
012	Charges de personnel	1 635 685,17 €			
65	Charges de gestion courante	350 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES	2 108 685,17 €		TOTAL RECETTES	2 108 685,17 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** la proposition de budget supplémentaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Olivier CAREMELLE** ↓

Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.
Conseiller Départemental du Nord

Publié le [07/07/2023](#)

Réception en Préfecture le